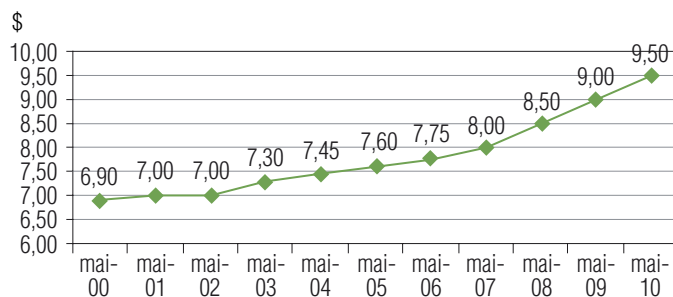


Évolution du taux du salaire minimum au Québec et au Canada entre 2000 et 2010

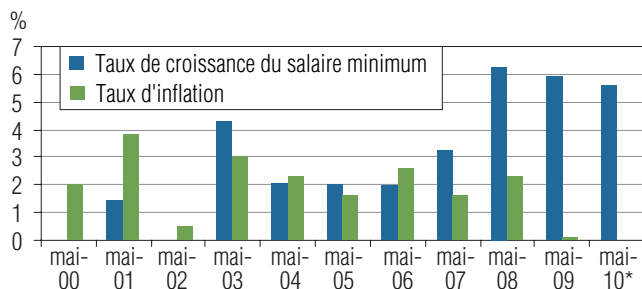
Mai 2010

Taux du salaire minimum sur une base horaire, Québec, mai 2000 à mai 2010



Source : Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Taux de croissance du salaire minimum et taux d'inflation, Québec, mai 2000 à mai 2010



* Le taux d'inflation pour mai 2010 n'est pas disponible au moment de la publication.

Source : Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec.

Méthodologie

- Tous les taux du salaire minimum pour la période s'échelonnant entre mai 2000 et mai 2009 sont les taux effectivement en vigueur. Les taux pour 2010 sont ceux annoncés par chacune des provinces comme devant être en vigueur au 1^{er} mai.
- Les taux d'inflation utilisés sont ceux du mois de mai de chaque année.
- Les taux du salaire minimum fournis en dollars constants dans le tableau sont calculés selon un IPC 2002 = 100. Les IPC utilisés sont les données des mois de mai 2000 et de mai 2009 pour chacune des provinces.

Le taux du salaire minimum augmente en date du 1^{er} mai 2010 au Québec, tout comme cela s'est produit dans six autres provinces depuis mai 2009. À cette occasion, analysons l'évolution de ce taux au cours des 10 dernières années au Québec. Comment se compare-t-il par rapport au reste du Canada?

La situation au Québec

Entre 2000 et 2010, le taux du salaire minimum^{1,2} au Québec a augmenté de 2,60 \$, soit une hausse de 37,7 %. Chaque année à partir de 2003, les hausses ont été régulières, variant entre 0,15 \$ et 0,50 \$. C'est entre 2008 et 2010 que le taux du salaire minimum s'apprécie le plus, soit de 0,50 \$ par année. Notons qu'entre les mois de mai 2001 et 2002, il n'y a pas eu de hausse du salaire minimum au Québec. En somme, le salaire minimum a augmenté 10 fois durant la période³.

Ces augmentations salariales représentent un progrès pour les travailleurs, mais suivent-elles l'évolution de l'inflation? Comme le montre la figure ci-contre, des écarts existent entre la croissance du taux du salaire minimum et le taux d'inflation durant la période analysée. Ainsi, à quatre reprises, on constate une perte du pouvoir d'achat des travailleurs rémunérés au taux du salaire minimum. L'écart le plus significatif (en termes de perte) a lieu en 2001 alors que le taux d'inflation était supérieur de 2,4 points de pourcentage à la croissance du taux du salaire minimum. Toutefois, un rattrapage significatif se produit entre 2007 et 2009 puisque l'on note une amélioration du pouvoir d'achat chaque année; la plus forte se produit en mai 2009, avec une différence de 5,8 points entre le taux de croissance du salaire minimum et le taux d'inflation.

1. Le taux de salaire minimum analysé dans ce document porte sur le taux général et ne s'applique pas aux salariés à pourboire.

2. Certains salariés ne sont pas assujettis à la *Loi sur les normes du travail* : l'étudiant employé dans un organisme à but non lucratif et à vocation sociale ou communautaire, tels un organisme de loisirs ou une colonie de vacances; le stagiaire dans le cadre d'une formation professionnelle reconnue par une loi; le salarié entièrement rémunéré à la commission qui travaille dans une activité commerciale en dehors de l'établissement et dont les heures de travail sont incontrôlables; le salarié affecté principalement à des opérations non mécanisées reliées à la cueillette de légumes de transformation. L.R.Q., c. N-1.1

3. Il y a eu deux augmentations du taux du salaire minimum entre mai 2002 et mai 2003.

Taux du salaire minimum sur une base horaire au Canada pour les travailleurs adultes selon la juridiction, mai 2000 à mai 2010

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.-B.
Mai 00	5,50	5,60	5,60	5,75	6,90	6,85	6,00	6,00	5,90	7,15
Mai 01	5,50	5,80	5,70	5,75	7,00	6,85	6,25	6,00	5,90	7,60
Mai 02	5,75	6,00	5,80	5,90	7,00	6,85	6,50	6,35	5,90	8,00
Mai 03	6,00	6,25	6,00	6,00	7,30	6,85	6,75	6,65	5,90	8,00
Mai 04	6,00	6,50	6,50	6,20	7,45	7,15	7,00	6,65	5,90	8,00
Mai 05	6,00	6,80	6,50	6,30	7,60	7,45	7,25	6,65	5,90	8,00
Mai 06	6,50	7,15	7,15	6,50	7,75	7,75	7,60	7,55	7,00	8,00
Mai 07	7,00	7,50	7,60	7,00	8,00	8,00	8,00	7,95	7,00	8,00
Mai 08	8,00	7,75	8,10	7,75	8,50	8,75	8,50	8,60	8,40	8,00
Mai 09	8,50	8,00	8,60	8,00	9,00	9,50	8,75	9,25	8,80	8,00
Mai 10	9,50	8,40	9,20	8,50	9,50	10,25	9,00	9,25	8,80	8,00
Mai 00*	5,75	5,91	5,91	6,07	7,24	7,23	6,30	6,38	6,28	7,47
Mai 09*	7,38	6,80	7,43	7,04	7,92	8,33	7,65	7,91	7,25	7,09
Variation en \$ constants (00-09)*	1,63	0,89	1,52	0,96	0,68	1,10	1,35	1,52	0,97	-0,39
Variation en % (00-09)*	28,4	15,0	25,7	15,9	9,3	15,2	21,5	23,9	15,4	-5,2

* Calculé en \$ constants selon un IPC 2002 = 100.

Source : Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec.

Le Québec dans le Canada

Plusieurs constats peuvent être faits à partir du tableau ci-dessus. Au début de la période, le taux du salaire minimum au Québec se situe tout juste derrière celui de la Colombie-Britannique, qui est en première place. Puis, le Québec maintient cette position jusqu'en 2006, alors que l'Ontario ajuste le tir et vient rejoindre sa voisine de l'est. Durant les années suivantes, le Québec compte parmi les trois ou quatre provinces ayant le plus haut taux du salaire minimum. Au cours de la période 2000-2010, le taux du salaire minimum québécois augmente de 2,60 \$, ce qui correspond à la deuxième plus faible progression, la Colombie-Britannique occupant le premier rang sur ce plan.

La Colombie-Britannique est la province ayant le taux horaire minimum le plus élevé durant sept années consécutives, soit de 2000 à 2006. Par contre, en 2008, elle fait

partie des quatre provinces affichant le plus faible taux du salaire minimum; en 2009, elle est parmi les trois dernières provinces et en 2010, elle est la province affichant le taux du salaire minimum le plus faible au pays. Depuis mai 2002, cette province n'a pas augmenté son taux du salaire minimum; cela représente le plus long intervalle sans augmentation au Canada durant la période étudiée. L'Ontario a gelé son taux horaire minimum durant trois ans, soit de mai 2000 à mai 2003 et l'Alberta a fait de même entre mai 2000 et mai 2005.

La variation en dollars constants (exprimée en pourcentage) indique que le taux du salaire minimum progresse sur la période 2000-2009 dans neuf provinces avec des hausses oscillant entre 9,3 % et 28,4 % alors qu'il régresse de 5,2 % en Colombie-Britannique. En dollars constants, le taux du salaire minimum augmente de 0,68 \$ au Québec sur la période et de 1,10 \$ en

Ontario. C'est à Terre-Neuve-et-Labrador que la hausse est la plus marquée avec un gain de 1,63 \$. Ce rattrapage lui permet de quitter la dernière place qu'elle occupait en 2000. Notons qu'en 2000, comme en 2009, le Québec affiche le deuxième taux du salaire minimum le plus élevé en dollars constants. La Colombie-Britannique, première à ce chapitre en 2000, chute à l'avant-dernier rang en 2009, dû à la stagnation de son taux du salaire minimum.

Au 1^{er} mai 2010, 7 provinces sur 10 augmenteront leur taux du salaire minimum par rapport à mai 2009, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique faisant bande à part. C'est à Terre-Neuve-et-Labrador que les travailleurs profiteront de la hausse la plus élevée, soit de 1,00 \$ alors que les travailleurs québécois recevront 0,50 \$, et ce, pour une troisième année consécutive. Il reste à savoir comment se traduiront ces hausses une fois l'inflation prise en compte.

Ce bulletin est réalisé par la [Direction des statistiques du travail et de la rémunération](#).

Pour plus de renseignements :

Jean-François Dorion, analyste en statistiques du travail
1200, avenue McGill College, bur. 400
Montréal (Québec) H3B 4J8

Téléphone : 514 876-4384 (poste 6245)
Télécopieur : 514 876-1767
Courriel : jean-francois.dorion@stat.gouv.qc.ca

Institut
de la statistique
Québec

